



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.17.084 - Approbation de la décision modificative n°2 2017- Ville

Christian DUMAS expose :

Le total du projet de décision modificative n°2 pour 2017 s'élèverait en section de fonctionnement à 0,00€, l'objectif étant l'ajustement de certains crédits attribués lors du budget primitif 2017.

S'agissant de la section de fonctionnement, il s'agit d'ajustements de crédits ponctuels du BP 2017.

La section d'investissement sera principalement impactée par la modification d'imputation de crédits attribués lors du budget 2017.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est concerné par des régularisations de crédits à hauteur de 38 200 €. Et ce, principalement pour les comptes suivants :

Compte 60633 : fournitures de voirie + 30 000 €, il s'agit :

- de l'acquisition de fournitures pour relier en fibre optique le centre technique, le groupe scolaire du Moulin, la Coudraye, travaux faits en régie

Compte 6135 : locations mobilières + 6 600 €, il s'agit de la location des illuminations de Noël (complément)

Compte 6188 : autres frais divers + 1 600 € il s'agit d'une prestation pour le déménagement des pianos de l'école de musique pendant les travaux du château de Bel Air.

Chapitre 022 – Dépenses Imprévues

Compte 022 : Diminution de 38 200 € des dépenses imprévues pour financer les ajustements de fin d'année.

Recettes de fonctionnement

Aucune modification.

Dépenses d'investissement

Le total du projet de la décision modificative n° 2 pour 2017 s'élèverait à 0,00 €.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Ce chapitre est diminué de 52 000 €, il s'agit de la modification d'imputation de l'extension du réseau électrique place Clovis Vincent.

Chapitre 21- Immobilisations corporelles

Ce chapitre est augmenté de 52 000 €

Compte 21538 : Autres réseaux + 52 000 €

- Extension du réseau électrique place Clovis Vincent (crédits initialement prévus au 20422).

Recettes d'investissement

Aucune modification

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 2017 de la ville d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017

Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer**DL-17-084**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-50-04.00 (MI209017178)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20171219-DL-17-084-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation de la décision modificative n.2 2017
ville

Date de décision : 19/12/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :
7.1.2.3. Budget modificatif - Délibéré avec document budgétaire.Acte : DL.17.084-FIN-approbation de la décision modificative n°2 2017-ville.PDF
Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:50

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/12/17 à 15:50

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 15:55